

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 30 Avril, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec. En raison des conditions sanitaires liées à la Covid 19, la séance s'est tenue à huis clos.

ETAIENT PRESENTS : J.P. LE NORMAND, R. VIBERT, A. KERAMBRUN-LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN, C. MORIN, G. LE BARS, N. MARREC, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, F. ATTARD, Y. SAVARY, T. PESQUET (jusqu'à 18 h 53), S. COMBELAS, J.F. RIOU, M. BREZELLEC, R. LE ROLLAND, M.C. BASTIN et C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : J. MONBEL par R. VIBERT, S. DANET par G. LE BARS, S. MASSE par H. ILLIEN, T. PESQUET par J.P. LE NORMAND (à partir de 18 h 53), J. BALCOU par M.C. BASTIN

SECRETARE DE SEANCE : M.C. BASTIN

PERSONNELS ADMINISTRATIFS : C. GUEDE, L. BEDFERT

SOMMAIRE

| | | |
|----|---|---|
| 1 | Projets communaux – Demandes de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Inscription des opérations subventionnables au programme 2021 | 2 |
| 2 | Demandes de subventions 2021 – Vote complémentaire n° 2 | 3 |
| 3 | Syndicat Départemental d'Énergie 22 – Travaux d'entretien du réseau d'Éclairage Public | 4 |
| 4 | Affaires immobilières – Désaffectation – Déclassement avant vente d'une emprise de terrain du domaine public au droit de la parcelle AV 175 Impasse du Bois de Kérarzac | 4 |
| 5 | Contrat Equipement – contrôle et entretien du site naturel d'escalade « Le rocher de Mélus » avec la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade (F.F.M.E.) | 5 |
| 6 | Lotissement de Park Ar Vilin à Loguivy-de-la-Mer – Intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine public | 5 |
| 7 | Motion de soutien pour le maintien des services des Finances publiques à Paimpol | 6 |
| 8 | Communications du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal | 7 |
| 9 | Informations | 8 |
| 10 | Interventions | 9 |

M. BALCOU J. par l'intermédiaire de Mme BASTIN M.C. à qui il a donné procuration en son absence, souhaite que le prochain compte rendu de conseil Municipal fasse mention des doutes qu'il a émis sur l'achat de trois nouveaux radars pédagogiques lors de la séance du 27 mars dernier.

Mme LE ROLLAND R. ne souhaite pas être désignée nominativement page 11 concernant sa remarque sur le montant des indemnités des élus compte tenu que lors du précédent mandat, tous les adjoints dont M. le Maire faisait d'ailleurs partie, percevaient le même montant d'indemnités.

Ces observations étant notées, le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 27 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1) PROJETS COMMUNAUX – DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – Inscription des opérations subventionnables au programme 2021

M. LOMBART E. informe que dans le cadre du soutien renforcé de l'Etat à l'investissement local et à la relance dans les territoires, des enveloppes spécifiques ont été ouvertes pour 2021 :

- ☞ au titre de la DSIL grandes priorités
- ☞ au titre de la DSIL relance dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics

Les demandes de subventions doivent être déposées pour le 30 Avril 2021 et les opérations subventionnées devront être engagées au plus tard au 31 Décembre 2021.

Il propose donc d'inscrire les projets suivants dans l'ordre de priorité indiqué :

- 1) Plan vélo : aménagement d'itinéraires sécurisés et continus : phase 1 de Paimpol à la route de Ploubazlanec
- 2) Beffroi de l'Eglise
- 3) Portes des sanitaires campings du Ouern et de Pors-Don : 2 x 4 portes en acier
- 4) Acquisition de 5 défibrillateurs automatiques : Launay, le Ouern, Mairie Bourg, Mairie Loguivy et Roc'h Hir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération

- **AUTORISE M. le Maire à inscrire -dans l'ordre de priorité indiqué- les opérations ci-dessus au programme subventionné 2021 au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**
- **APPROUVE le plan de financement et l'échéancier d'exécution ainsi qu'il suit :**

| N° | OPERATION | COUT PREVISIONNEL HT | MONTANT SUBVENTION DSIL SOLLICITE 80 % | AUTOFINANCEMENT COMMUNE 20 % + TVA | DATE DE REALISATION DE L'OPERATION |
|----|---|----------------------|--|------------------------------------|------------------------------------|
| 1 | Plan vélo : aménagement d'itinéraires sécurisés et continus : phase 1 de Paimpol à la route de Ploubazlanec | 361.892 | 289.513 | 144.757 | Nov. 2021 |
| 2 | Réhabilitation beffroi de l'Eglise | 80.000 | 63.832 | 31.916 | Août 2021 |
| 3 | Portes en acier galvanisé des sanitaires campings du Ouern et de Pors-Don | 10.087 | 8.069 | 4.034 | Juin 2021 |
| 4 | Acquisition de 5 défibrillateurs automatiques pour les ERP | 5.900 | 4.722 | 2.361 | Mai 2021 |

COMMENTAIRES :

Pour répondre à la question de M. BREZELLEC M., M. LOMBART E. précise que les défibrillateurs seront installés :

- ✓ Sur le parvis de la mairie au Bourg
- ✓ A la mairie-annexe/agence postale /salle des fêtes de Loguivy-de-la-Mer
- ✓ Au Ouern
- ✓ A Launay
- ✓ A Roc'h Hir

M. LOMBART E. ajoute que la législation concernant les défibrillateurs est très précise. Il y a une obligation d'information sur un site référencé au niveau national sans compter la communication locale (services de secours, site internet de la commune, etc...)

Mme MENGUY C. regrette que le défibrillateur déjà en poste à la salle de sports n'ait pas été installé à l'extérieur pour être accessible par les utilisateurs des courts de tennis si nécessaire.

2) DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 – Vote complémentaire N° 2

M. LE BARS G., Conseiller Municipal délégué, présente les demandes de subvention que le Conseil Municipal est invité à examiner :

- Chambre des Métiers de Ploufragan – centre de formation des apprentis : pour 2 apprentis domiciliés sur la Commune
- Par l'Association AFM Téléthon
- Par l'Association « Bal & Art » (bal monté) de Plouëc-du-Trieux pour l'organisation d'un festival des Noctambals d'été

Concernant la demande de la chambre des métiers, Mme LE ROLLAND R. est d'avis de conserver le montant décidé en Février par souci d'équité puisque les subventions 2021 ont été votées sur ces bases. S'il y a lieu de revoir le montant il est préférable d'attendre l'an prochain.

M. LE BARS G. propose d'attribuer 200 € à l'AFM Téléthon à titre exceptionnel cette année compte tenu des difficultés d'organisation du Téléthon liées à la situation sanitaire.

Concernant l'association « Bal & Art », Mme LE TALLEC-KERAMBRUN précise qu'il s'agit d'une Association de Pontrieux qui se propose d'organiser un festival des Noctambals d'été au Ouern du 14 au 18 Juillet 2021. Cette manifestation s'est déjà déroulée dans d'autres communes du canton les années précédentes (Plouézec, Pontrieux...) Du fait de l'impossibilité d'ouvrir buvette et restauration, les rentrées financières sont moindres et l'Association demande une subvention de 10.000 € pour un budget de 28.995 € de dépenses. Mme LE TALLEC-KERAMBRUN A. propose un montant de 750 € comme pour Accalmie ou BZH photos.

Mme LE ROLLAND R. suggère de vérifier si GPA ne subventionne pas ce type de manifestation avant de s'engager.

M. le MAIRE propose de fixer d'ores et déjà le montant de la subvention à 750 € dont le versement sera conditionné aux autres financements obtenus par l'Association notamment celui de la communauté d'Agglo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

➤ **VOTE les subventions suivantes :**

- Chambre des Métiers de Ploufragan : 25 x 2 soit 50 €**
- A.F.M. TELETHON : 200 €**
- Association « Bal & Art » : 750 € si aucun financement de la Communauté d'Agglomération**

3) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – Travaux d'entretien du réseau d'Eclairage public

M. LEC'HVIEN J.P., Conseiller Municipal, présente les 3 devis établis par le Syndicat Départemental d'Énergie 22 pour des travaux d'entretien du réseau d'Eclairage Public :

- ✚ De 1.827,36 €.TTC pour le remplacement d'un foyer rue Pierre Loti (avec location grue)
- ✚ De 1.023,84 €.TTC pour le remplacement d'une lanterne rue Abbé Le Jeune
- ✚ De 5.572,80 €.TTC pour la rénovation de l'éclairage public rue de l'Issue à Loguivy-de-la-Mer en coordination avec les travaux de renouvellement du réseau basse tension

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

➤ **APPROUVE les projets d'éclairage public ci-dessous présentés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor :**

- ✚ Foyer rue Pierre Loti (avec location grue) : montant estimatif SDE (*) : 1.827,36 €.TTC - Participation de la Commune : 1.099,80 €
- ✚ Remplacement d'une lanterne rue Abbé Le Jeune : montant estimatif SDE (*) : 1.023,84 €.TTC - Participation de la Commune : 616,20 €
- ✚ Rénovation de l'éclairage public rue de l'Issue à Loguivy-de-la-Mer en coordination avec les travaux de renouvellement du réseau basse tension : montant estimatif SDE (*) : 5.572,80 €.TTC participation de la Commune : 3.354 €

(*) coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie

La Commune ayant transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la Commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22. Les montants sont calculés sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 % en totalité à la charge de la Collectivité auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se feront en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement.

4) AFFAIRES IMMOBILIERES – DESAFFECTATION – DECLASSEMENT AVANT VENTE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC AU DROIT DE LA PARCELLE AV 175 IMPASSE DU BOIS DE KERARZIC

M. VIBERT R. expose que les propriétaires de la parcelle AV 175 sise Impasse du Bois de Kérarzic souhaitent se porter acquéreurs d'une emprise du domaine public au droit de leur propriété (88 m²). Ils céderaient de leur côté une emprise de 25 m² de cette même parcelle à la Commune pour élargir le passage à l'angle du chemin de Traou Kérarzic et du chemin de kerpallud.

Le service des Domaines a évalué la valeur de l'emprise à 1.500 € les 100 m².

Il est entendu que les frais de Géomètre et Notaire sont à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **CONSTATE** la désaffectation de l'emprise de terrain communal au droit de la parcelle AV 175 impasse du Bois de Kérarzac
- **DECIDE** son déclassement du domaine public puis son intégration dans le domaine privé de la Commune
- **AUTORISE** la vente aux propriétaires de la parcelle AV 175 au prix fixé par les Domaines au prorata de la superficie vendue (soit pour 88 m² le prix de 1.320 €)
- **DIT** que tous les frais liés à cette vente (géomètre et notaire) seront supportés par les demandeurs.

5) CONTRAT EQUIPEMENT – CONTROLE et ENTRETIEN DU SITE NATUREL D'ESCALADE « LE ROCHER DE MELUS » AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE (F.F.M.E.)

M. MARREC N. expose que la Commune est propriétaire du rocher de Mélus situé sur la parcelle AB 36 sur lequel se pratique l'escalade en milieu naturel par différents publics (écoles, collectivités, particuliers non licenciés) ainsi que par les grimpeurs licenciés de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

La F.F.M.E. propose un contrat avec les Collectivités Territoriales visant à définir les conditions d'utilisation de gestion, d'équipement, d'entretien et de responsabilité des sites naturels d'escalade. Le projet de contrat a été diffusé aux élus.

Les frais de contrôle et d'entretien prévus par cette convention seraient facturés à la Commune annuellement sur justificatif ou devis détaillé pour un montant maximal annuel de 800 €. En cas d'intervention nécessitant un investissement important, le comité territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade des Côtes d'Armor pourra effectuer auprès de la Commune, une demande exceptionnelle sur devis ou justificatif détaillé. Le C.T.F.F.M.E 22 participera à cet investissement à hauteur de 50 %.

La F.F.M.E. demande également que la collectivité autorise par arrêté municipal, les personnes pratiquant l'escalade à pénétrer à pied et à pratiquer l'escalade sur le site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat avec le Comité Territorial de la F.F.M.E. des Côtes d'Armor (C.T.F.F.M.E. 22) pour assurer la poursuite de la sécurisation des voies de l'isthme rocheux du rocher de Mélus à Ploubazlanec. Ce contrat définit les droits et obligations tant de la Commune de Ploubazlanec que du C.T.F.F.M.E. 22.

6) LOTISSEMENT DE « PARK AR VILIN » A LOGUIVY-de-la-MER – INTEGRATION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC

M RIOU J.F. informe les élus que la réception des travaux de viabilisation du lotissement « Park Ar Vilin » à Loguivy-de-la-Mer a eu lieu.

Conformément à l'engagement de la Commune du 9 Février 2015, à la demande du pétitionnaire, le Conseil Municipal est invité à décider de l'intégration des équipements communs voirie et réseaux dans le domaine public.

- ✓ Vu l'autorisation de lotir sur les terrains sis en section AD 474-475-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492 et 493 faisant l'objet de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 13 NAS du PLU en Mars 2008,
- ✓ Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 26.11.2020
- ✓ Vu la demande de rétrocession des voies et réseaux formulée par M. et Mme MORIN
- ✓ Vu les documents transmis
- ✓ Vu la convention prévoyant le transfert de la voirie en date du 9 Février 2015 autorisée par délibération du 27 Juin 2008

Le Conseil Municipal, à la Majorité (Mme MORIN C. ne prenant pas part au vote), après délibération :

- **ACCEPTÉ** la rétrocession à l'euro symbolique des voies et réseaux du Lotissement privé « Park Ar Vilin »
- **DECIDE** leur intégration dans le domaine public communal
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents -géomètre et notaire- se rapportant à cette transaction étant entendu que tous les frais seront supportés par les demandeurs.

7) MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES A PAIMPOL

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion de soutien au maintien des services des finances publiques à Paimpol.

M. le Maire donne lecture du texte proposé :

La Direction Départementale des Finances Publiques a prévu une réorganisation de ses services à compter du 1^{er} février 2022. Pour le territoire, celle-ci prévoit la fermeture des services des finances publiques de Paimpol réunissant les 3 services suivants sur 19 communes au total :

- *Trésorerie service aux communes de l'île de Bréhat, Kerbors, Kerfot, Lanmodez, Lézardrieux, Paimpol, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo, Trédarzec, Yvias,*
- *Service des impôts des particuliers de l'île de Bréhat, Kerbors, Kerfot, Lanleff, Lanloup, Lanmodez, Lézardrieux, Paimpol, Pléhédél, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploubazlanec, Plouézec, Plouha, Plourivo, Pludual, Trédarzec, Yvias,*
- *Service des impôts des entreprises de l'île de Bréhat, Kerbors, Kerfot, Lanleff, Lanloup, Lanmodez, Lézardrieux, Paimpol, Pléhédél, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploubazlanec, Plouézec, Plouha, Plourivo, Pludual, Trédarzec, Yvias.*

Cette décision de fermeture va impacter le territoire car ces services de proximité, mais aussi de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables, jouent un rôle essentiel à la vie des territoires ruraux en apportant un accompagnement individualisé des collectivités dans la gestion des finances communales et des usagers dans leurs démarches.

Ces services sont des interlocuteurs physiques privilégiés pour les usagers, souvent âgés, ne disposant pas de l'outil numérique et/ou n'étant pas très à l'aise avec son utilisation. L'illectronisme d'une partie importante de nos habitants est une réalité du quotidien de nos 19 communes. Grâce aux agents du Centre des Finances Publiques, les usagers sont accompagnés, sécurisés, en confiance face à des fonctionnaires qu'ils connaissent.

Enfin, cette réorganisation éloignera les services et aura des impacts sur la qualité des services rendus à la population. Ces fermetures ne feront qu'accentuer encore plus le sentiment d'abandon et de désinvestissement de l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **APPOUVE la motion ci-dessus présentée et DEMANDE le maintien à Paimpol de l'ensemble des services actuellement assurés par la trésorerie et le centre des impôts.**

COMMENTAIRES :

M. le Maire évoque la disponibilité et le professionnalisme des Receveurs du Trésor Public. Ils font un travail énorme de conseils auprès des élus et des agents des collectivités.

Par ailleurs, il estime qu'il est dangereux de nier l'illectronisme qui malheureusement existe réellement.

M. BREZELLEC M. reconnaît qu'on ne peut qu'adhérer à ce texte.

18 h 53 : Départ de M. PESQUET T., Conseiller Municipal.

8) COMMUNICATIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations, à savoir :

- Achat d'un tracteur KUBOTA auprès de l'entreprise LE MOAL de BOQUEHO** pour un montant de 39.500 €.HT
Reprise ancien véhicule : 3.500 €.HT
- Achat d'un trafic neuf 9 places RENAULT** pour un montant de 23.975,09 €.HT
- Commande auprès du Cabinet PREPROGRAM de RENNES, d'une étude de faisabilité pour une éventuelle réorganisation -à moyen voire long terme- des écoles publiques de la Commune.** Il s'agit de disposer d'un outil de réflexion pour préparer l'avenir. Coût : 12.700 €.HT

Mme LE ROLLAND R. demande des précisions.

M. le Maire indique qu'il a été décidé de confier à Monsieur LEMOINE du Cabinet Préprogram de Rennes -déjà intervenu à Ploubazlanec dans le cadre de la construction de la nouvelle Mairie- un diagnostic de la situation actuelle, une analyse des besoins et des attentes pour des propositions en matière de réorganisation éventuelle future des écoles de la Commune.

- Aires de jeux collectives pour enfants à Lan Mendy et à la cité St Denis** : achats de jeux (2 structures multi-fonctions pour enfants de 2 à 12 ans avec panneaux d'information sur pied 2 formes différentes : coquillage et pomme) : prix HT 30.241,32 €.HT

Mme MENGUY C. est tout à fait favorable à l'aménagement d'une aire de jeux à Lan Mendy mais estime qu'installer un jeu de ce prix à la Cité St Denis, c'est jeter l'argent par les fenêtres, les jeux vont être vandalisés et les enfants n'en profiteront pas. Elle sait ce dont elle parle puisqu'elle a habité elle-même dans ces logements plusieurs années.

M. LE BARS G. pense au contraire qu'offrir des équipements aux enfants est une bonne chose pour éviter le désœuvrement et les conséquences qui en découlent. D'autant qu'un jeu neuf sera moins sujet au vandalisme c'est au contraire la vétusté des objets qui incitent à davantage de dégradations.

Mme MORIN C. ajoute que dans un souci d'équité, il est inconcevable de ne pas acheter les mêmes jeux dans les 2 quartiers.

M. LOMBART E. dit avoir rencontré les mères de famille de ce quartier avec Hélène ILLIEN. Ils ont beaucoup discuté. Plusieurs projets ont été proposés comme par exemple des jardins partagés, idée qu'elles ont d'ailleurs rejetée. Il faut leur accorder un minimum de confiance. Les habitants savent ce qui est bon dans l'intérêt de leur quartier.

M. le Maire ajoute que le coût des jeux s'explique par le fait du choix du fournisseur qu'ils sont voulu local pour disposer sans problème de pièces de rechange si nécessaire.

M. VIBERT R. dit également avoir rencontré des habitantes de la Cité St Denis qui lui ont dit être agacées par l'image de la cité. L'ambiance a changé favorablement. Elles demandent des bacs à fleurs et sollicitent une réunion de quartier rapidement. Elles ont beaucoup de choses à dire et à suggérer pour améliorer leur qualité de vie.

M. LE BARS G. confirme qu'une réunion de quartier sera organisée au plus vite.

Mme COMBELAS S. note que si les habitants s'approprient les lieux, c'est bon signe pour l'avenir.

Mme LE ROLLAND R. confirme que le quartier St Denis s'est nettement amélioré depuis quelques années. Mme ILLIEN H. partage tout à fait cet avis.

M. LE BARS G. suggère d'ailleurs de solliciter Côtes d'Armor Habitat pour envisager un programme de peinture (ravalement et cages d'escalier) ainsi qu'éventuellement des travaux d'isolation.

Mme LE ROLLAND R. note que Côtes d'Armor Habitat programment régulièrement des travaux de réhabilitation mais ils ont un parc locatif immense.

M. LE NORMAND J.P. note d'ailleurs qu'un programme de ce type est en cours pour les pavillons de Traou-Neuzec.

- ☐ **Commande d'une prestation auprès de Mme Maria BOUCHARD, Coach en diététique** : Mme MORIN C., Adjointe au Maire, donne des précisions sur la mise en place de plans alimentaires conformes aux directives nutritionnelles en faveur de l'équilibre diététique notamment la Loi Egalim – Coût : 800 € + 1.975 €.TTC pour les 2 cantines

9) INFORMATIONS

- 📌 **Elections Départementales et Régionales** : Dimanche 20 et Dimanche 27 Juin 2021. La vaccination des élus et du personnel de permanence dans les bureaux de vote est fortement recommandée.
- 📌 M. le Maire donne connaissance du **courrier de remerciement de Mme SCHLEPP** pour les condoléances qui lui ont été adressées suite au décès de son époux, ancien Maire de Bischoffsheim.
- 📌 Le **site Internet de la Commune** est en ligne : www.ploubazlanec.bzh

- ✚ **Nexity : Le projet de lotissement à Beg An Enez** est annulé. M VIBERT R. précise que la loi littoral ne permet pas au lotisseur d'envisager un accès au sud de l'opération comme projeté. Dès lors l'opération ne pouvait être desservie que par l'accès au Nord et ne pourra contenir que 5 lots. Au regard des conclusions du Tribunal Administratif suite aux recours des riverains, le lotisseur a pris la décision de retirer le permis d'aménager.

Mme LE ROLLAND R. signale que les propriétaires vont interdire le passage.

- ✚ **Lotissement du Huitel :** Armorique Habitat a informé du lancement des travaux. Une réunion préalable est organisée le 21 Mai. Les services de la Mairie y sont conviés.
- ✚ **La Communauté d'Agglomération lance un conseil « citoyens » (ex conseil de développement).** L'objectif est de permettre aux habitants et aux usagers du territoire de partager les enjeux et questionnements sur le territoire avec des citoyens de tous âges, tous métiers, représentants d'associations, experts, lycéens... Tous les administrés sont invités à en faire partie. L'information est mise en ligne sur le site internet de GPA et sur celui de la commune. Le formulaire peut également être envoyé par mail ou par courrier.

10) INTERVENTIONS

- ❖ **M. BREZELLEC M.** tient à souligner le travail des agents qui nettoient les éco-points. Le manque de civisme des gens est affligeant.
- ❖ **Mme MENGUY C.** demande si les chicanes installées à Loguivy sont définitives. Elle signale qu'à la sortie de la rue de Mélus c'est une priorité à droite et que du fait de la présence des plots l'attention des automobilistes est détournée et de ce fait, beaucoup ne respectent pas la priorité ce qui est dangereux.

M. le Maire souligne qu'un Technicien du Conseil Départemental est venu constater les travaux envisagés et qu'il n'a fait aucune remarque particulière.

Mme LE ROLLAND R. regrette que ces équipements soient installés à cet endroit, cela gêne l'entrée de Loguivy à son avis et elle n'est pas certaine que la sécurité en soit renforcée.

M. le MAIRE rappelle que la sécurité est une demande récurrente des administrés ce qui justifie la décision des élus de mettre l'accent sur toutes mesures censées réduire la vitesse.

M. VIBERT R. donne lecture d'un mail reçu d'un administré à ce sujet : ce dernier pense que c'est une bonne idée pour obliger à ralentir. En revanche, autant il trouve que la 1^{ère} chicane est bien positionnée et visible, autant il trouve que la seconde est dangereuse car elle n'est visible en totalité que tardivement. Il craint dit-il qu'elle ne soit source d'accidents et suggère de la décaler dans la courte ligne droite plus loin du virage.

- ❖ **A la question de M. BREZELLEC M.,** M. le MAIRE précise que le programme de marquage au sol va bientôt commencer.
- ❖ **M. BREZELLEC M.** pose la question de savoir qui va se charger d'installer les drapeaux à Loguivy. Jusqu'à présent c'est Alain BOCHER qui s'en chargeait. D'ailleurs à ce propos, il est dommage qu'il n'en ait pas été remercié.

La séance est levée à 19 h 26.

Jean-Pierre LE NORMAND
MAIRE de PLOUBAZLANEC



**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 AVRIL 2021
RESULTAT DES VOTES**

SECRETARE DE SEANCE : Marie-Christine BASTIN

*Compè - Rendu Approuvé avec 2 notifications → J.O. Balcou
→ R. le Rolland*

*S. Donet → G. le Bars
S. Mombel → R. Vibert
S. Nour → H. Ilhier
J. Balcou → N.C. Bastin
T. Pasquet → J.P.K.
dehaut (18 n 53)*

| N° | ORDRE DU JOUR | POUR | | ABSTENTIONS | CONTRE | PAS DE VOTE | OBSERVATIONS |
|----|---|-----------|----------|-------------|--------|-------------|--------------|
| | | UNANIMITE | MAJORITE | | | | |
| 1 | Projets communaux – Demandes de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Inscription des opérations subventionnables au programme 2021 | | | | | | |
| | 1) Plan vélo phase n° 1 | U | | | | | |
| | 2) Beffroi de l'Eglise | U | | | | | |
| | 3) Portes sanitaires des campings du Ouern et de Pors-Don | U | | | | | |
| | 4) Acquisition de 5 défibrillateurs | U | | | | | |
| 2 | Demandes de subventions 2021 – vote complémentaire n° 2 | | | | | | |
| | 1) Chambre des Métiers | U | | | | | |
| | 2) AMF Téléthon | U | | | | | |
| | 3) Association Bal & Art (bal monté) | U | | | | | |
| 3 | Foyer rue Pierre Loti | U | | | | | |
| | Syndicat Départemental d'Energie 22 – Travaux EP | U | | | | | |
| | Lanterne rue Abbé Le Jeune | U | | | | | |
| | EP Rue de l'Issue | U | | | | | |
| 4 | Affaires Immobilières : Demande d'acquisition d'une emprise de terrain du domaine public au droit de la parcelle AV 175 impasse du Bois de Kérazic | U | | | | | |

| N° | ORDRE DU JOUR | POUR | | ABSTENTIONS | CONTRE | PAS DE VOTE | OBSERVATIONS |
|----|--|-----------|----------|-------------|--------|-------------|--------------|
| | | UNANIMITE | MAJORITE | | | | |
| 5 | Contrat Equipement – contrôle et entretien du site naturel d'escalade « Le rocher de Mélus » avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (F.F.M.E.) | U | | | | | |
| 6 | Lotissement de « Park ar Vilin » à Loguivy-de-la-Mer – Intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine public | | 22 | | | 1 | |
| 7 | Motion de soutien pour le maintien du service des Finances Publiques à Paimpol | U | | | | | |
| 8 | Communications du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal | | | | | | Pas de Vote |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

SIGNATURE :

Conseil terminé à 19h26